

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 69 (2007)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** Le mois d'avril sec entretient le commerce de l'irrigation  
**Autor:** Moos-Nüssli, Edith  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1086232>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

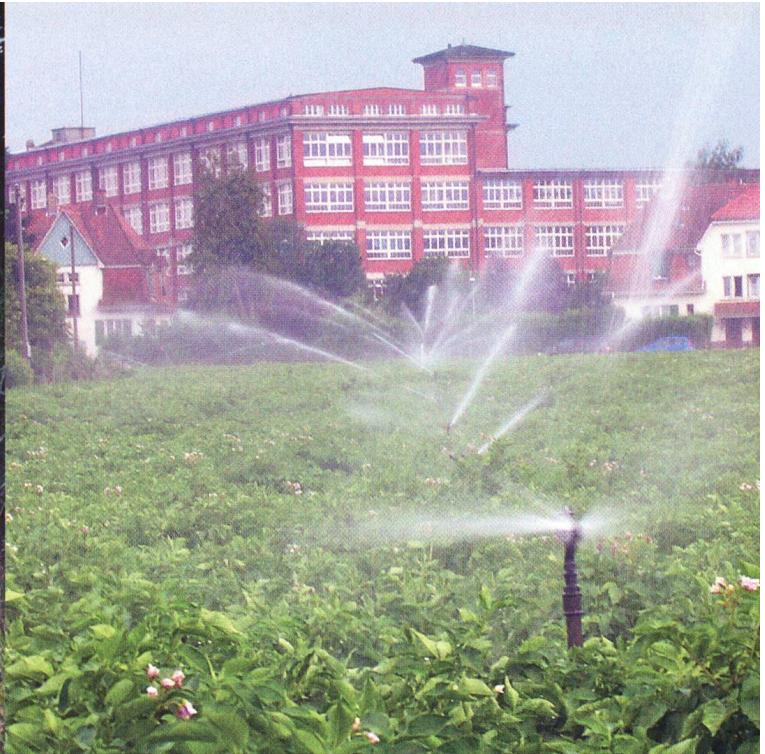
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## **Le mois d'avril sec entretient le commerce de l'irrigation**

**La canicule de 2003, un mois d'avril 2007 sec: l'irrigation devient un sujet d'actualité hors des régions sèches traditionnelles. Un questionnaire de la Confédération le démontre. Si les entreprises spécialisées signalent un chiffre d'affaires en augmentation, cela reste cependant un commerce à court terme.**

**Edith Moos-Nüssli**

Le commerce de la technique d'irrigation est une affaire assez lunatique. «Lorsque le temps est prématûrement sec, ce secteur s'agit», indique Christian Hadorn, propriétaire de Hadorn's Güsseltechnik. Des affaires com-

plémentaires peuvent ainsi se conclure avec de nouveaux clients. Les entretiens avec Aebi Suisse et Keller Technique SA confirment que la technique d'irrigation est très demandée en ce moment. Hansruedi Reusser, chef de vente

de Fischer Nouvelle pour la Suisse orientale, observe que l'on a davantage investi dans l'irrigation ces cinq dernières années. Vivre de la vente d'installations et d'accessoires d'irrigation reste cependant difficile. «C'est un marché soumis au besoin», comme le résume le responsable suisse Jakob Aebi. C. Hadorn raconte aussi qu'il y a eu des années où pas un seul mètre de tuyau d'irrigation n'a été vendu.

### **Pas d'irrigation sans planification**

mo. Avant d'investir dans une installation d'irrigation, il s'agit de considérer non seulement les coûts, mais également les dispositions légales. Le pompage à fin d'irrigation dans les ruisseaux, rivières et lacs nécessite une concession ou une autorisation. Cela est lié à des dispositions ressortant de la loi sur la protection des eaux (art. 29ff) et valables sur l'ensemble du territoire suisse. En premier lieu, les dispositions relatives à l'eau résiduelle s'avèrent le facteur limitant. Les concessions sont octroyées par les cantons. Ceux-ci disposent d'une certaine marge de manœuvre dans l'appréciation des intérêts de la nature, de l'agriculture, de l'industrie et des centrales énergétiques. L'agriculture jouit d'un statut privilégié.

Pomper dans la nappe nécessite une concession. L'approvisionnement en eau potable reste prioritaire. Les bases légales sont celles des législations cantonales en matière d'économie hydraulique. En plus, il faut être sûr que le captage ne compromettra pas la qualité de l'eau.

La concession précise la quantité d'eau que l'on a le droit de prélever. Dans le canton de Zürich, par exemple, le titulaire de la concession est responsable de tout dommage qui pourrait survenir en raison de l'irrigation. L'eau peut être prélevée du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, entre 13 et 18 heures en cas de ciel dégagé. En l'espace de six jours, une quantité maximale de 25 litres d'eau par mètre carré de surface irriguée peut être distribuée, et cela sans aucun ruissellement de surface. De plus, la qualité de l'eau de la nappe phréatique ne doit en aucun cas se voir altérée. Les propriétés du sol, les précipitations et l'évaporation doivent être considérées afin de déterminer les besoins exacts. Pour cela, la capacité d'absorption du sol doit être connue et les précipitations mesurées. Le canton de Zurich exige le rattachement à un service de conseil en matière d'irrigation.

### **Vend celui qui peut livrer**

Quand il fait sec, les firmes devraient livrer tout de suite. Tout avoir en stock s'avère cependant difficile, surtout pour les petites entreprises. Aebi Suisse occupe une trentaine de personnes à Sugiez et Andelfingen afin de pouvoir réagir à la demande. «Lorsque la sécheresse apparaît, nous sommes à même de faire face», explique le chef d'entreprise. Hormis l'irrigation, les travaux forestiers et le labour constituent les autres principaux domaines d'activité de l'entreprise. Cela donne de la marge de manœuvre en périodes de pointe et atténue les écarts de chiffre d'affaires.

L'irrigation constitue une tradition des vallées alpines sèches et pourrait le devenir sur le Plateau lors des périodes d'étiage estivales.

En Suisse, selon les statistiques 2003 de l'Union Suisse des Paysans, 4734 installations d'irrigation fixes et 4645 installations mobiles étaient en fonction. Des chiffres plus récents ne sont pas disponibles.

## 5 % de la surface sont irrigués

«Les surfaces irriguées ont augmenté continuellement depuis l'an 2000», suppose Andreas Schild, de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Une enquête récente réalisée sur le plan cantonal le confirme. En comptabilisant l'ensemble de ces données, il s'agit de 38000 ha qui sont régulièrement irrigués, 12000 ha l'étant occasionnellement. Cela représente à peine 5 % de la surface agricole utile. Jusqu'alors, l'OFAG avait toujours communiqué dans les organismes internationaux une surface de 30000 ha irrigués en Suisse, dont les deux tiers en Valais. A. Schild souligne encore que les chiffres les plus récents ne sont que des estimations. Par ailleurs, les chiffres des cantons de Soleure et de Vaud manquaient encore.

## Les bisses fournissent la plupart de l'eau

L'irrigation constitue une tradition dans les vallées alpines sèches, en Valais et aux Grisons. La Confédération octroie ici des contributions. Ce sont surtout des prairies qui sont alimentées en eau supplémentaire, la plupart du temps par les bisses traditionnels. Les besoins en eau de la moitié des surfaces irriguées sont ainsi couverts. L'irrigation des cultures spéciales, en particulier des légumes, des petits fruits et du raisin, est également très répandue. Selon l'enquête de l'OFAG, la moitié de la surface est irriguée pour les cultures maraîchères alors que le cinquième l'est pour la vigne. Pour les épinards, les petits pois et les haricots destinés à l'usage industriel, l'irrigation devient de mise. Selon Daniel Oberli, chef de culture de Ditzler, les nouveaux investissements sont rares. «Les installations existantes sont utilisées en commun». Avec la spécialisation, l'alimentation en eau devient également un sujet d'actualité en arboriculture, ainsi que pour les cultures sarclées en période d'étiage, surtout pour les pommes de

terre. Pour les pommes de terre, les fruits et le raisin, il s'agit d'assurer la qualité en premier lieu. Ludwig Keller, propriétaire de Keller Technique SA, part du principe que les pommes de terre seront irriguées à l'avenir, ceci partout où de l'eau est disponible. Il s'agit surtout de régions de rivières avec des sols légers et sablonneux. Selon les indications des autorités cantonales, aucune irrigation n'est pratiquée à Appenzell, Glaris, Schwyz, Obwald et Zug.

Le canton des Grisons a développé le premier un concept déterminant les régions nécessitant une irrigation. Cette étude a été lancée par l'Union des paysans des Grisons et encadrée par des spécialistes. Elle a coûté quelque 10000 francs, pris en charge principalement par le canton. Selon le collaborateur de l'OFAG, A. Schild, la moitié des cantons est favorable à une telle étude sur le plan suisse.

## Les clients font pression

Les cultures ne sont cependant pas seulement irriguées davantage en raison des précipitations irrégulières. «De nombreux producteurs réagissent à la pression du marché, et à l'obligation de respecter les délais convenus», souligne L. Keller. Un système d'irrigation permet d'accompagner parfaitement la croissance. La quantité d'eau peut être adaptée aux besoins des plantes. «Sans irrigation, nous n'aurions pu produire aucune salade indigène en mai 2007», fait-il remarquer. De plus, là où une bonne irrigation est assurée, les rendements s'avèrent meilleurs, et de loin.

Dans la région Thurtal-Unterthurgau (Thurgovie) par exemple, dix agriculteurs se sont rassemblés en hiver 2006 afin de discuter le problème de l'irrigation des pommes de

terre. «De plus en plus de paysans irriguent systématiquement leurs champs», observe Walter Schmid, fermier du domaine St. Katharinental, à Diessenhofen. Il plaide pour une irrigation précoce. Si l'on attend trop longtemps et que l'on intervient en retard, il faut compter avec des pertes de qualité. Et justement avec les pommes de terre, les frais ne peuvent pas être couverts lorsque les tubercules ne répondent plus aux exigences de la table et finissent dans les fourragères.

## L'irrigation coûte

Des rendements meilleurs et plus sûrs ont cependant leur coût. Non seulement l'installation doit être achetée et mise en place, mais l'irrigation demande beaucoup de travail, la nuit également. De plus, il s'agit de payer l'eau, soit par une concession, soit par une contribution d'utilisation annuelle pour le prélèvement de l'eau des rivières, des lacs ou de la nappe phréatique, soit encore par une taxe d'approvisionnement à l'hydrante.

Une installation destinée à l'irrigation d'urgence n'apporte rien selon L. Keller. Il faudrait que les investissements soient amortis sur l'année et l'irrigation devrait générer un gain chaque année. Ou alors, comme le prétend W. Schmid: «L'investissement doit rester en rapport avec le potentiel de rendement supplémentaire». Autrement dit, ne pas devoir irriguer est encore mieux que l'irrigation, quelle qu'elle soit. ■

Rendement meilleur et plus sûr grâce à l'irrigation (photos: Ueli Zweifel).

